

Bulletin N°9 du 20 juillet 2023

Résumé de la semaine

Le peu de pluies reçu, notamment le 15/07 dans certains secteurs, ne permettra pas de remplir les réserves. De plus, la météo prévue pour les 5 prochains jours n'annonce aucune précipitation. C'est pourquoi, certains bassins sont passés en crise et en alerte renforcée.

En Sarthe, l'arrêté n°10 du 18 juillet 2023 place à partir de ce mercredi soir :

- ↪ **Affluents Sarthe Médiane en CRISE : interdiction d'irriguer** sauf accord explicite de la DDT.
- ↪ **Gée, Vègre, et Vaige/Taude/Erve en ALERTE RENFORCEE : réduction du volume hebdomadaire autorisé.**
- ↪ **Deux fonds/Voutonne en ALERTE : réduction du volume hebdomadaire autorisé.**
- ↪ **Sarthe Aval en vigilance : l'auto-limitation est de rigueur.**

Vous devez faire votre relevé de compteur y compris pour ceux qui étaient en Alerte /Alerte renforcée ou crise la semaine passée via irrig'eau. Attention pour les personnes demandant une dérogation ou mutualisation, le relevé est à faire avant ce jeudi 10h.

En Mayenne, l'arrêté du 18 juillet 2023 place :

- ↪ La zone d'alerte **Sarthe Aval** (Vaige Taude Erve) en **ALERTE RENFORCEE** qui engendre des **interdictions de prélèvement** (cf. Rubrique Restrictions d'irrigation / Mesures de gestion de ce bulletin pour en savoir plus selon votre situation).

L'arrêté Etiage n°2023-04 du Maine-et-Loire est en vigueur, d'après la situation hydrologique, aucune modification n'est attendue :

- ↪ Prélèvement **Eaux superficielles : Vigilance** sur la zone d'alerte **Sarthe : autolimitation.**
- ↪ Prélèvement **Eaux souterraines : Alerte** sur la zone d'alerte **Loir-Sarthe-Aval : interdiction d'irriguer par aspersion de 9h à 19h (14h – 20h pour horticultures et pépinières), auto-limitation pour techniques économes, maraichage, semences et plants.**

Météo






Météo de la semaine passée

Période 12/07 au 18/07	Pluies mm	ETP mm	Sommes températures base 6°C
Loué	2.2	36.8	95.6
Villaines sous Malicorne	0.8	37.6	95.6
Meslay du Maine	2.6	34.4	92.7
Tierce	0.9	34.9	92.8

Source : Weather Measures.

Le temps de la semaine passée a été chaud et sec. La demande climatique moyenne a été de 5 mm/j.

Prévisions météo à 5 jours

	Jeudi 20/07	Vendredi 21/07	Samedi 22/07	Dimanche 23/07	Lundi 24/07
Temps					
T° min /max (°C)	13/25	13/25	11/26	15/26	15/24
Pluie (mm)	0	0	0	0	4
ETP (mm)	4.6	6.8	6.4	5.9	4.5
Vent (km/h)	NO 10-30	NO 10-35	O-SO 10-40	SO 15-40	SO 15-45

Sources : France Agricole/Weather Measures : Sablé Sur Sarthe.

Dans les jours à venir, le temps annoncé reste ensoleillé même s'il y aura certainement quelques nuages. Les températures annoncées sont de saison. Dans ces conditions, la demande climatique sera comprise entre 4.5 et 6.8 mm/j.

Le territoire



Situation des ressources en eau

Evolution des débits des cours d'eau du 10 juillet au 16 juillet 2023

Sarthe et affluents rattachés (49 et 72)	Affluents Sarthe médiane (Orne Champenoise, Rhonne, Roule Crotte, Vezanne, Fessard) (72)	Gée (72)	Deux Fonds, Voutonne (72)	Vègre (72)	Vaige, Taude, Erve (53 et 72)
En baisse, sous le seuil de VIGILANCE pour le 49 et le 72.	En baisse, sous le seuil de CRISE .	Stable, mais encore sous le seuil d'ALERTE RENFORCEE .	En baisse, sous le seuil d'ALERTE .	Stable, en dessous du seuil d'ALERTE RENFORCEE .	En baisse, en dessous du seuil d'ALERTE RENFORCEE .

Niveau piézométrique au 16 juillet pour la référence Sarthe Aval (49) n° 04242X0053 F - Cénomaniens/sables : 32.32 m NGF, en baisse **sous le seuil d'alerte**.

Restrictions d'irrigation / Mesures de gestion

SARTHE

L'arrêté n°10 du 18 juillet 2023 place :

- ↪ **Affluents Sarthe Médiane** (Orne Champenoise, Rhonne, Roule Crotte, Vezanne et Fessard **est en Crise** : **Interdiction d'irriguer sauf demande de dérogation à déposer auprès de la DDT. PAS DE POSSIBILITE D'ARROSER AVANT L'ACCORD EXPLICITE DE LA DDT.** Les dérogations sont accordées à condition d'être en règle vis-à-vis de la DDT (autorisation, récépissé de déclaration à la bonne société) et d'être à jour de ses relevés de compteurs (et ne pas avoir dépassé les volumes de chaque semaine, le courrier de la DDT fait foi). La demande de dérogation initiale peut se faire en ligne : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/derogation-mesures-de-restriction-prelevement-eau>. **Ne pas envoyer la demande de dérogation, avant d'avoir saisi le relevé de compteur de la semaine.** Pour ceux qui ont déjà eu un accord de dérogation, la Chambre d'agriculture porte la demande de report. Les conditions, notamment de relevés de compteur restent les mêmes. Nous vous tenons informés par mail, merci de les lire attentivement.
- ↪ **Gée, Vègre, et Vaige/Taude/Erve sont en alerte renforcée : réduction du VHA de 60%, - 40 % pour maïs semence sous contrat, culture légumière sous contrat, arboriculture et maraîchage, autolimitation pour plantes sous serre et techniques économes ou attribution de volume pour la Vègre. Relevé de compteur à faire tous les jeudis même en l'absence d'irrigation sur le site Irrig'eau.** Le volume hebdomadaire transmis par la DDT par mail et courrier fait foi.
- ↪ **Deux Fonds/Voutonne en alerte : réduction du volume hebdomadaire autorisé. Relevé de compteur à faire tous les jeudis même en l'absence d'irrigation sur le site Irrig'eau.** Le volume hebdomadaire transmis par la DDT par mail et courrier fait foi.
- ↪ **Sarthe aval, est placée en VIGILANCE : les volumes attribués sont à respecter.**

MAYENNE

Arrêté du 18 juillet 2023 pour les usages de l'eau en période d'étiage d'actualité

- ↪ **Mesure d'alerte renforcée** sur la zone d'alerte **Sarthe Aval : interdiction d'irriguer par aspersion ; interdiction de 10h à 20h et interdiction du dimanche de 20h au lundi 10h pour les techniques économes et les plantes sous serres.**

MAINE-ET-LOIRE

L'arrêté Etiage n°2023-04 du Maine-et-Loire est en vigueur.

- ↪ Prélèvement **Eaux Superficielles** : **vigilance** sur la zone d'alerte **Sarthe** : **auto-limitation.**
- ↪ Prélèvement **Eaux Souterraines** : **alerte** sur la zone d'alerte **Loir-Sarthe-Aval** : **interdiction d'irriguer par aspersion de 9h à 19h (14h – 20h pour horticultures et pépinières), auto-limitation pour techniques économes, maraichage, semences et plants.**

Rappel : Un nouvel arrêté cadre sécheresse est paru : attention les restrictions sont modifiées selon les types d'usage. Détails dans la rubrique page suivante.

Nouvel Arrêté Cadre Sécheresse pour le Maine-et-Loire

Ce nouvel arrêté cadre est consultable en ligne : <https://www.maine-et-loire.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement.-eau.-chasse.-peche.-foret/Eau-et-milieux-aquatiques/Restrictions-en-eau/L-organisation-generale-de-la-gestion-des-etages>.

Les mesures de gestion présentées ne concernent que les zones définies dans l'arrêté-cadre du Maine-et-Loire.

USAGES	VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE
Irrigation par aspersion des grandes cultures, prairies, vergers (hors lutte antigel) ou autres usages agricoles non spécifiés ci-dessous.	Information des agriculteurs	Interdiction d'irriguer de 9h à 19h	Interdiction	Interdiction
Maraîchage, semences potagères et plants maraîchers. Arboriculture en techniques économes (goutte-à-goutte, micro-aspersion en pied). Arrosage des petits fruits (cassis, groseille), des plantes médicinales et aromatiques, des jeunes plants arboricoles et viticoles.		Auto-limitation	Interdiction d'irriguer entre 14h et 20h	Interdiction d'irriguer entre 8h et 20h Interdiction complète sur décision du préfet en cas de difficulté d'approvisionnement en eau potable ou d'impacts directs sur les milieux aquatiques.
Horticulture et pépinières en techniques économes (goutte-à-goutte, récupération des eaux, arrosage par marée haute – marée basse).		Auto-limitation	Interdiction d'irriguer entre 14h et 20h	Interdiction
Horticulture et pépinières hors techniques économes.		Interdiction d'irriguer entre 14h et 20h	Interdiction d'irriguer entre 8h et 20h	Interdiction

Les mesures de limitation ne s'appliquent pas si la ressource est déconnectée du milieu naturel en période de basses eaux. Ne sont donc pas concernés :

- des eaux stockées dans les retenues étanches, régulières et déconnectées du milieu naturel (rivières, canaux, nappes) et remplies entre le 1^{er} novembre et le 31 mars.
- des eaux pluviales collectées à partir de surfaces imperméabilisées et stockées dans des aménagements réguliers (ex : eaux de toitures stockées dans des cuves).
- des eaux usées traitées satisfaisant aux obligations réglementaires.

Cas des bassins tampons (ou bassins de reprise) : les bassins tampons sont définis comme des ouvrages temporairement en eau, de surface réduite (< 1000 m²), utilisés uniquement pour faciliter la reprise des eaux par pompage, forage ou dérivation sans vocation de stockage. La ressource considérée ne constitue pas des eaux stockées et le bassin nécessite donc d'être régulièrement réalimenté. Dans ce cas de figure, l'ensemble du système (prélèvement et irrigation) est soumis aux restrictions en fonction de la ressource utilisée et de l'usage qui en est fait. En conséquence, l'alimentation du bassin tampon et l'arrosage doivent avoir lieu sur les mêmes plages horaires.

Etat des cultures et des sols : maïs grain et ensilage.

Stade de la culture : les stades du maïs vont de 14 feuilles à grains laitoux. Ainsi, le besoin en eau à ces stades est situé entre 100% et 115% de l'ETP.

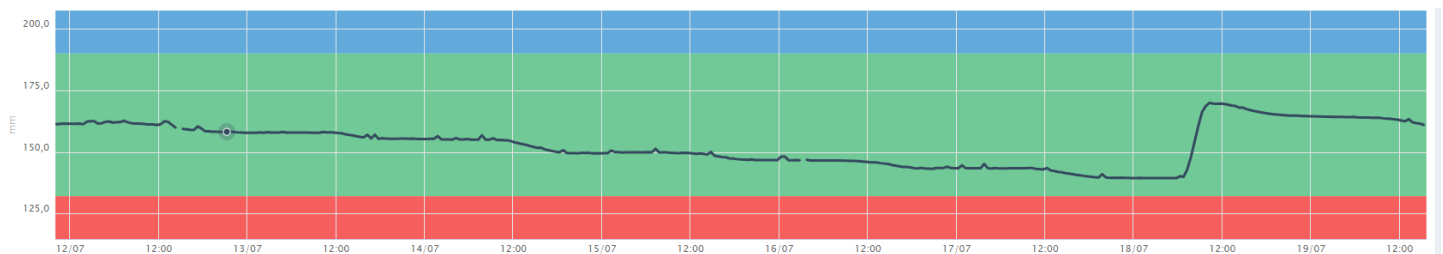
Etat de la réserve hydrique : sur les sondes actuellement suivies, les réserves en eau du sol sont entre 40% de la RFU et la capacité au champ. 2 sondes sont en dessous du bas de la RFU.

Exemple d'une sonde : UG Vezanne.

Caractéristiques de la parcelle irriguée

Type de sol : sablo limoneux	Culture : Maïs DKC 4708
RFU (mm) sur 60 cm : 60 mm	Semé 20 avril

Evolution de l'humidité cumulée des 10 derniers jours



On peut visualiser par ce graphique que cette parcelle a reçu environ 30 mm par un tour d'eau le 18/07. La consommation moyenne est d'environ 4 mm/j. Le niveau d'humidité de cette parcelle est estimé à 53 % ce jour. Ainsi, un prochain apport est à prévoir dans environ 5 jours.

Stratégie et conseil d'irrigation

Pour les maïs à floraison ou proches de ce stade, on est dans la période de plus grande sensibilité au stress hydrique : l'important est de sécuriser la floraison. Un stress à ce stade impacte le nombre de grains par épi et donc le rendement ou la valeur alimentaire.

Pas de pluie la semaine passée et pas de pluie bénéfique annoncée dans les 5 prochains jours. Les consommations sont ces derniers jours en moyenne de 5 à 6 mm/j. Il faut partir sur cette consommation journalière pour déterminer la reprise de l'irrigation (selon les parcelles à prévoir dès que possible ou d'ici une dizaine de jours).

Attention au vent, des rafales supérieures à 30 km/h sont attendues : perte d'efficacité de l'irrigation et de la répartition de l'apport notamment avec enrouleur.

Ces recommandations sont à adapter selon la durée de votre tour d'eau, vos contraintes (débit, volume disponible, ...) et l'observation de vos parcelles.

Etat des cultures et des sols : maïs semence.

Stade de la culture : le stade floraison voire fin floraison domine la majorité des parcelles.

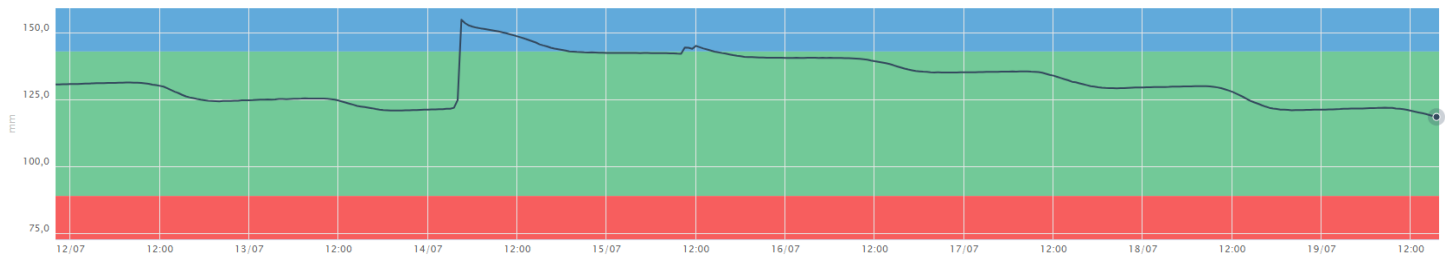
Etat de la réserve hydrique : sur les sondes actuellement suivies, les réserves en eau du sol sont entre 70 et 100% de la RFU : cela varie en fonction du démarrage de l'irrigation et des pluies reçues.

Exemple d'une sonde : UG Vezanne.

Caractéristiques de la parcelle irriguée

Type de sol : sableux	Culture : Maïs Semence
RFU (mm) sur 60 cm : 50 mm	Semé 8/05

Evolution de l'humidité cumulée des 10 derniers jours



Un tour d'eau de 25 mm a été fait le 14/07 ce qui a permis de recharger la réserve du sol. Depuis, les consommations ont repris. Elles sont d'environ 5 mm/jour. Un prochain apport sera à prévoir dans une petite semaine (6 jours environ).

Stratégie et conseil d'irrigation

Pour les maïs en pleine floraison, on est dans la période la plus critique : **il ne faut pas baisser la garde**. Prévoir un apport d'eau de 35 mm (pluies ou irrigation), tous les 6 à 7 jours.

Malgré un temp venteux, qui n'est pas propice à une bonne efficacité de l'irrigation, il faut maintenir l'irrigation pour ne pas pénaliser la culture et la positionner en stress hydrique. Essayer au maximum d'éviter l'irrigation lorsqu'on a des rafales supérieures à 30 km/h.

Ces recommandations sont à adapter selon la durée de votre tour d'eau, vos contraintes (débit, volume disponible, ...) et l'observation de vos parcelles.

Etat des cultures et des sols : pommes à cidre.

Stade de la culture et état de la réserve hydrique : Le grossissement des fruits se poursuit avec des diamètres de 27 à 40 mm pour les variétés de type Kermerrien et Bisquet et 40-55 mm pour les variétés telles que Judeline et Gold Rush.

Exemple d'une sonde : UG Taude.

Caractéristiques de la parcelle irriguée

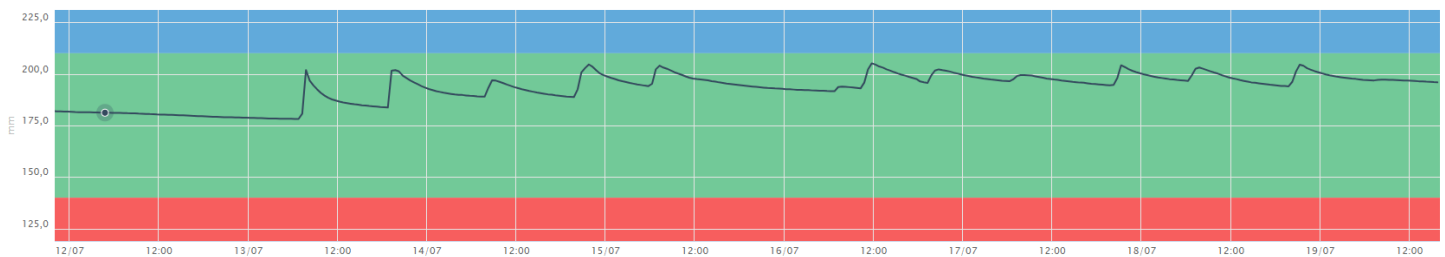
Type de sol : limoneux

RFU (mm) sur 60 cm : 70 mm

Culture : Pomme à cidre

GAG

Evolution de l'humidité cumulée (60 cm) des 10 derniers jours



Reprise du goutte-à-goutte la semaine dernière pour maintenir l'humidité au centre de la RFU. L'ETP moyenne jusqu'au week-end sera de 4-5 mm/j : les pertes d'eau seront donc élevées. Par la suite, des pluies orageuses prévues avec des températures < à 25°C devraient réduire l'ETP quelques jours.

Stratégie et conseil d'irrigation

Pour éviter l'enroulement du feuillage et les carences (K, Mg), maintenir l'irrigation.

Avec une ETP en moyenne à 6 mm/j prévue et les faibles précipitations annoncées dans les prochains jours :

- **en goutte-à-goutte, maintenir l'irrigation à minimum 2-3 mm/j en fractionnant.**
- **en aspersion, un second passage (20-30 mm) est à prévoir prochainement.**

Ces recommandations sont à adapter selon la durée de votre tour d'eau, vos contraintes (débit, volume disponible, ...) et l'observation de vos parcelles.

Etat des cultures et des sols : pommes de table.

Stade de la culture et état de la réserve hydrique : les pommes continuent le grossissement de leurs fruits, les diamètres oscillent entre 40 et 60 mm.

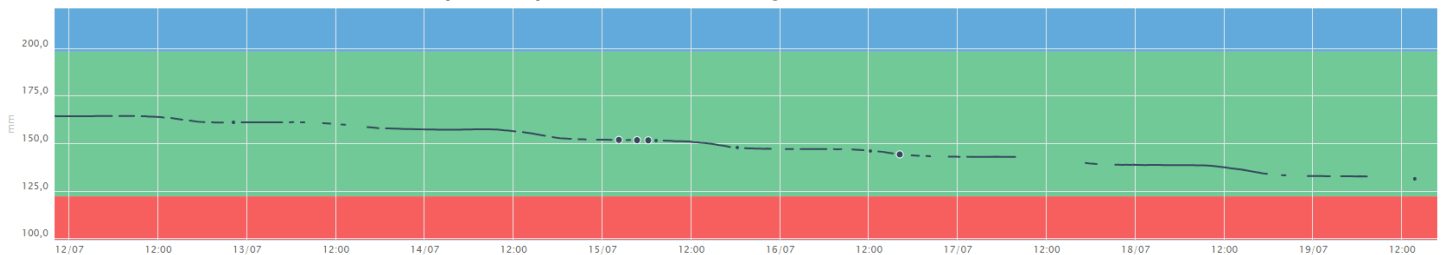
Exemple d'une sonde : UG Sarthe T3.

Caractéristiques de la parcelle irriguée

Type de sol : Agrilo-graveleux
RFU (mm) sur 60 cm : 76 mm

Culture : Pomme à couteau (Honey Crunch)
GAG

Evolution de l'humidité cumulée (60 cm) des 10 derniers jours



Aucune pluie significative n'est annoncée pour ces prochains jours. La demande climatique est importante et l'irrigation est à prévoir sur cette parcelle pour éviter d'amener les pommiers en stress hydrique.

Stratégie et conseil d'irrigation

En l'absence de pluies significatives dans les prochains jours, la demande climatique sera en hausse, le retour à l'irrigation est à prévoir :

- En goutte-à-goutte : maintenir des petits apports de 2-4 mm /j en fractionnant.
- En aspersion : prévoir un apport de 25 mm tous les 7 jours (pluies + irrigation).

Ces recommandations sont à adapter selon la durée de votre tour d'eau, vos contraintes (débit, volume disponible, ...) et l'observation de vos parcelles.

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire – Site d'Angers
14 avenue Jean Joxé CS 80646
49006 ANGERS
Tél. 02. 41.96.75.00

Rédaction : M. BELTE

Comité de relecture : M. Moineau,
L. Temen.

Reproduction interdite

Avec le soutien financier de :



Retrouvez l'inf'Eau chaque mercredi sur <https://bit.ly/InfEau>